

SYSTÈME DE GRADUATION



IBJJF

INTERNATIONAL BRAZILIAN JIU-JITSU FEDERATION

www.ibjjf.com

SOMMAIRE

PAGE 3

INTRODUCTION

PAGE 4

SYSTÈME DE GRADUATION

PAGE 11

SUGGESTION DE GRADUATION POUR LES ATHLÈTES ENTRE 4 ET 15 ANS



Dans le but d'uniformiser l'enseignement, la pratique du Jiu-Jitsu et de proposer un modèle standard de compétition, la fédération internationale IBJJF présente ce système général de graduation.

Pour continuer la progression, notamment grâce au livre sur le règlement récemment mis à jour, le système général de graduation sert à améliorer la compréhension du processus de graduation, de la ceinture blanche à la ceinture rouge.

L'IBJJF a mis à jour le système de graduation pour améliorer les anciennes règles. Le plus grand changement est l'addition d'un nouveau système de promotion pour les athlètes entre 4 et 15 ans, qui sépare chaque ceinture de couleur (gris, jaune, orange et vert). Ce nouveau système pour les athlètes de moins de 16 ans rend la pratique du Jiu-Jitsu plus intéressante en proposant des graduations plus fréquentes, ce qui permet également une évolution constante pendant la carrière de l'athlète.

Par rapport au système de remise de grade pour les athlètes entre 4 et 15 ans, l'IBJJF a ajouté des améliorations et des suggestions pour les professeurs et instructeurs. Par exemple : il y a trois différentes manières de remettre des barrettes l'IBJJF suggère un système mensuel, trimestriel ou tous les quatre mois. L'objectif est de suivre le temps de pratique de l'athlète dans chaque couleur de ceinture.

Le système actuel de graduation est en pleine évolution et devra peut-être subir des modifications selon les besoins de notre sport. L'IBJJF compte continuer à travailler pour rendre le sport plus simple, plus attrayant et satisfaisant pour les athlètes et les professeurs.

International Brazilian Jiu-Jitsu Federation

1 ARTICLE 1 – CEINTURES

1.1 Ceintures pour les athlètes entre 4 et 15 ans

1. Blanche	
2. Grise et Blanche	
3. Grise	
4. Grise et Noire	
5. Jaune et Blanche	
6. Jaune	
7. Jaune et Noire	
8. Orange et Blanche	
9. Orange	
10. Orange et Noire	
11. Verte et Blanche	
12. Verte	
13. Verte et Noire	

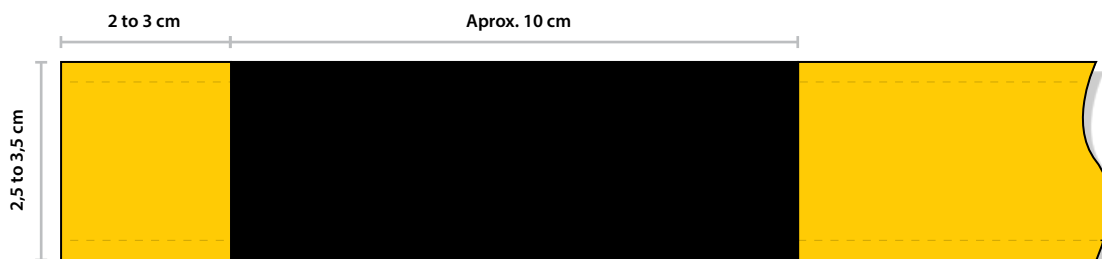
1.2 Ceintures pour les athlètes à partir de 16 ans

1. Blanche	
2. Bleue	
3. Violette	
4. Marron	
5. Noire	
6. Rouge et Noire	
7. Rouge et Blanche	
8. Rouge	

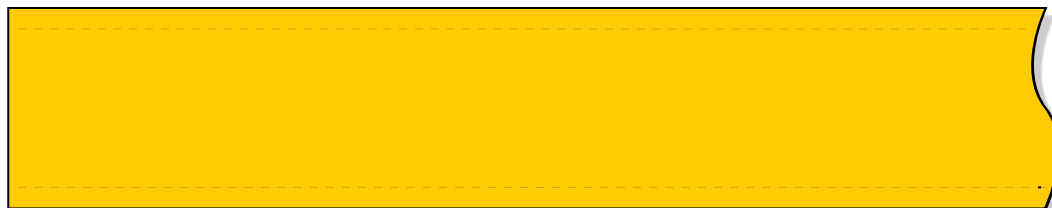
1.3 Configuration des ceintures

1.3.1 Ceintures – Athlètes entre 4 et 15 ans

Les ceintures auront une largeur comprise entre 2.5cm et 3.5cm, une bande noire d'environ 10cm en longueur, placée à l'une des extrémités (minimum 2cm - maximum 3cm de l'extrémité). La ceinture doit être entièrement de la couleur correspondante, ou avec une rayure blanche ou noire au centre sur la longueur complète de la ceinture.



A



B

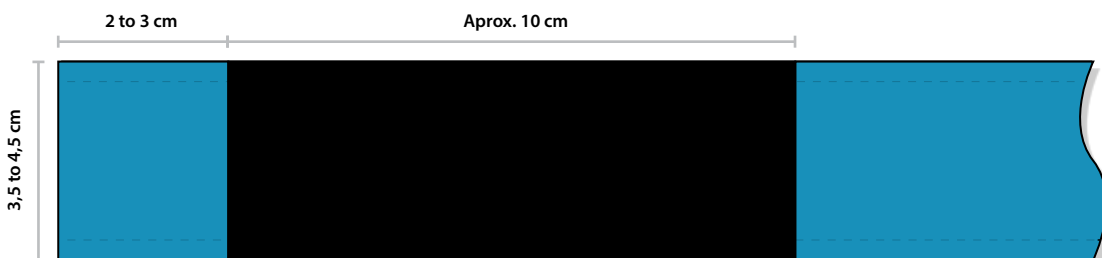


C



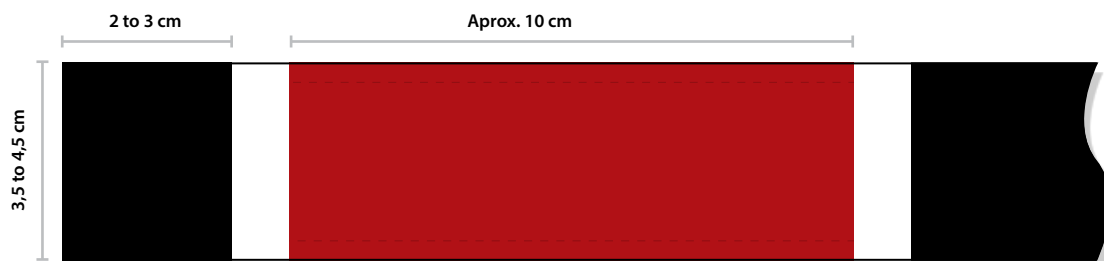
1.3.2 De la ceinture blanche à la ceinture marron – Athlètes à partir de 16 ans

Les ceintures auront une largeur comprise entre 3.5cm et 4.5cm, une bande noire d'environ 10cm en longueur, placée à l'une des extrémités (minimum 2cm - maximum 3cm de l'extrémité).



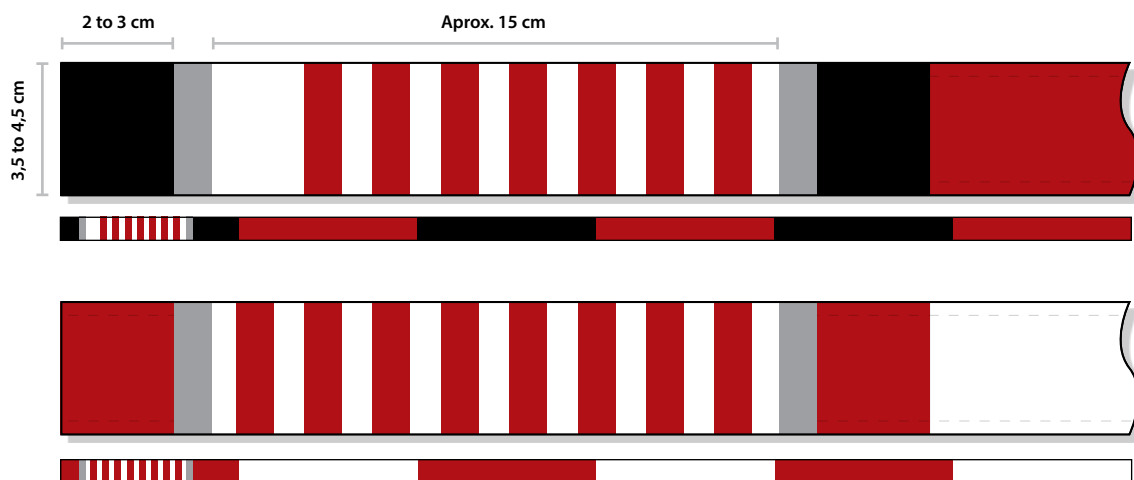
1.3.3 Ceinture Noire

La ceinture noire a une bande rouge d'environ 10 cm de longueur, positionnée à 2-3 cm de l'une des extrémités. Deux bandes blanches délimitent les extrémités de la bande rouge. La ceinture noire peut recevoir jusqu'à 6 degrés.



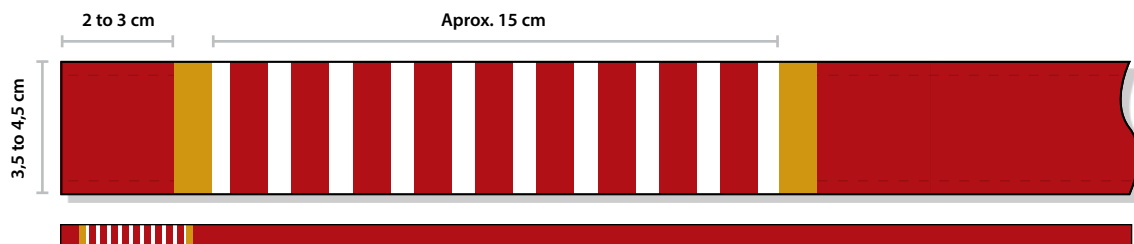
1.3.4 Ceinture Rouge et Noire / Ceinture Rouge et Blanche

Les ceintures de 7ème degré sont Rouge et Noire, les ceintures de 8ème degré sont Rouge et Blanche, intercalées avec des bandes de 20 cm. Les ceintures ont une bande blanche d'environ 15 cm de longueur, positionnée à 2-3 cm de l'une des extrémités, délimitée par deux bandes argentées, et les degrés seront marqués en rouge.



1.3.5 Ceinture Rouge

La ceinture rouge correspond aux 9ème et 10ème degrés. Elle aura une bande blanche d'environ 15 cm de longueur positionnée à 2-3 cm de l'une des extrémités, délimitée par deux bandes dorées de 2 cm et les degrés seront marqués en rouge.



2 ARTICLE 2 – ÂGES MINIMUM

2.1 Âge minimum pour les athlètes entre 4 et 15 ans

Blanche – Pas d'âge minimum

Groupe Gris (Grise et Blanche / Grise / Grise et Noire) – de 4 à 15 ans

Groupe Jaune (Jaune et Blanche / Jaune / Jaune et Noire) – de 7 à 15 ans

Groupe Orange (Orange et Blanche / Orange / Orange et Noire) – de 10 à 15 ans

Groupe Vert (Verte et Blanche / Verte / Verte et Noire) – de 13 à 15 ans

2.2 Âge minimum pour les athlètes à partir de 16 ans

Blanche – Pas d'âge minimum

Bleue – à partir de 16 ans

Violette – à partir de 16 ans

Marron – à partir de 18 ans

Noire – à partir de 19 ans

Rouge et Noire – à partir de 50 ans

Rouge et Blanche – à partir de 57 ans

Rouge – à partir de 67 ans

2.3 2.3 - Observations

2.3.1 L'âge minimum pour que l'athlète soit éligible au changement de ceinture est l'âge qu'il a ou qu'il va avoir pendant l'année, en suivant la formule : année actuelle - année de naissance = âge de l'athlète.

2.3.2 Dans l'année où l'athlète aura 16 ans, il doit être placé dans le système de ceinture de l'article 1.1. Il sera promu à une nouvelle ceinture selon la ceinture qu'il a :

Ceinture Blanche – Reste ceinture blanche ;

Ceinture Grise, Jaune ou Orange – Passe ceinture bleue ;

Ceinture Verte – Passe ceinture bleue ou violette selon la décision du professeur.

		4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21...
BLANCHE																			
GROUPE GRIS	Grise / Blanche																		
	Grise																		
	Grise / Noire																		
GROUPE JAUNE	Jaune / Blanche																		
	Jaune																		
	Jaune et Noire																		
GROUPE ORANGE	Orange / Blanche																		
	Orange																		
	Orange / Noire																		
GROUPE VERT	Verte / Blanche																		
	Verte																		
	Verte / Noire																		
BLEUE																			
VIOLETTE																			
MARRON																			
NOIRE																			

3 ARTICLE 3 - PÉRIODE MINIMUM

3.1 La graduation des athlètes doit également respecter une période minimum dans chaque ceinture :

3.1.1 Athlètes entre 4 et 15 ans – Pas de temps minimum dans chaque ceinture.

3.1.2 Athlète entre 16 et 17 ans

Blanche – Pas de temps minimum

Bleue – Pas de temps minimum

Violette – 2 ans

3.1.3 Athlètes à partir de 18 ans – de la ceinture blanche à la ceinture marron

Blanche – Pas de temps minimum

Bleue – 2 ans

Violette – 1 an et demi

Marron – 1 an

3.1.4 Athlètes à partir de la ceinture noire *

Noire – 31 ans

Rouge et Noire – 7 ans

Rouge et Blanche – 10 ans

Rouge – indéfini

*Les périodes mentionnées ici sont fixes (pas un minimum), et déterminent combien de temps le pratiquant reste dans chaque ceinture.

3.2 Observations

3.2.1 La période mentionnée dans l'Article 3 commence à partir du jour de l'inscription de l'athlète auprès de l'IBJJF dans chaque ceinture.

3.2.2 Le temps qu'il faut pour qu'un athlète passe de la ceinture blanche à la ceinture noire est à définir par le professeur de l'athlète. Cependant, l'IBJJF requiert que l'athlète reste un temps minimum dans chaque ceinture.

3.2.3 A partir de la graduation en ceinture noire (ceinture rouge et noire, rouge et blanche, rouge) le pratiquant doit respecter le temps minimum pour chaque grade après la ceinture noire.

4 ARTICLE 4 - SYSTÈME DE DEGRÉ

4.1 Division par degrés

4.1.1 Athlètes entre 4 et 15 ans

L'IBJJF suggère que les professeurs utilisent une méthode pour diviser chaque ceinture par degrés.
Voir suggestions en annexe.

4.1.2 Athlètes à partir de 16 ans

Ceinture Blanche, Ceinture Bleue, Ceinture Violette, Ceinture Marron – Couleur unie divisée par 4 degrés.

Ceinture Noire – Couleur unie divisée par 6 degrés.

Ceinture Rouge et Noire – Représente la ceinture noire 7ème degré.

Ceinture Rouge et Blanche – Représente la ceinture noire 8ème degré.

Ceinture Rouge – Représente la ceinture noire 9ème degré.

Note : Jusqu'à la ceinture marron, l'adoption du système de degré est à l'appréciation du professeur. Cependant, lorsque le pratiquant reçoit la ceinture noire, il est obligatoire de suivre le système de degrés défini par l'IBJJF.

4.1.3 Athlètes à partir de la ceinture noire (ceinture rouge et noire, ceinture rouge et blanche et ceinture rouge)

- Chaque promotion à un nouveau degré de ceinture noire est uniquement valide à partir de la réception d'un diplôme IBJJF, si l'athlète répond aux critères minimums présents dans l'article 5.
- Le premier degré peut être demandé après un minimum de 3 ans après la graduation en ceinture noire.
- Le 2ème et 3ème degré peuvent être demandés après un minimum de 3 ans après la dernière graduation.
- Le 4ème, 5ème et 6ème degré peuvent être demandés après un minimum de 5 ans après la dernière graduation.
- Le 7ème et 8ème degré (Rouge et Noire) peuvent être demandés après un minimum de 7 ans après la dernière graduation.
- Le 9ème degré (Rouge) peut être demandé après un minimum de 10 ans après la dernière graduation.
- Le 10ème degré (Rouge) a été donné uniquement aux pionniers du Jiu Jitsu Brésilien, les frères Gracie : Carlos, Oswaldo, George, Gaston et Helio.

Note : L'année ou les années où l'athlète ne renouvelle pas sa licence IBJJF et/ou n'enregistre pas une académie avec l'IBJJF ne compteront pas dans le temps requis pour recevoir un degré ou des degrés.

5 ARTICLE 5 – RÈGLES BASIQUES DE L'IBJJF POUR OBTENIR LE CERTIFICAT DE CEINTURE NOIRE ET LES DEGRÉS

5.1 Exigences de base

- Doit être licencié à l'IBJJF pendant l'année en cours.
- Ne peut pas être un athlète en graduation provisoire (voir article 7).
- Doit fournir un certificat de premier secours (PSC1)
- Doit assister à un séminaire sur le règlement IBJJF dans les 12 mois précédant la demande de certificat ou de degré.
- Doit remplir au moins un des deux prérequis ci-dessous :
 1. Doit être le professeur responsable ou le professeur assistant dans une académie qui a renouvelé son affiliation IBJJF toutes les années correspondant à la période requise pour la nouvelle graduation.
 2. Doit être un athlète pratiquant dans une académie qui a renouvelé son inscription à l'IBJJF durant toutes les années précédant la demande et correspondant au temps minimum requis pour la nouvelle graduation, et dont le professeur en charge est une ceinture noire avec au minimum 2 degrés certifiés par l'IBJJF. **Attention : Le professeur qui signe le formulaire doit également être le professeur qui a gradé l'athlète, et doit être ceinture noire avec au moins 2 degrés certifiés par l'IBJJF.**

5.2 Observations

- 5.2.1 La certification de Ceinture Noire pour chaque degré est un processus individuel qui dépend d'une analyse complète par l'IBJJF, ce qui comprend l'examen de documents, il n'y a donc pas de temps annoncé pour sa conclusion.
- 5.2.2 Dans les pays où une organisation locale / fédération liée à l'IBJJF est responsable de la certification, il se peut que l'on vous demande des documents additionnels en plus des prérequis demandés par l'IBJJF.

6 ARTICLE 6 - PROFESSEURS ET INSTRUCTEURS

- 6.1 Le formulaire de licence d'un athlète gradé dans les ceintures grises, jaunes, oranges, vertes, bleues, violettes et marrons doit être signé par une ceinture noire licenciée à l'IBJJF (excepté pour les ceintures marrons provisoires, voir article 7).
- 6.2 La graduation d'un athlète en ceinture noire peut être signée uniquement par l'instructeur ceinture noire qui a effectué la graduation et qui doit avoir au moins 2 degrés certifiés par l'IBJJF (excepté pour les ceintures noires provisoires, voir article 7).
- 6.3 Dans les pays ou les régions où il n'y a pas suffisamment de ceintures noires pour le développement du sport, l'IBJJF accepte qu'une ceinture violette ou une ceinture marron puisse signer en tant qu'instructeur. Une fois le nombre minimum atteint, le statut d'instructeur sera suspendu.
- 6.3.1 Un instructeur ceinture marron peut uniquement grader un athlète jusqu'à la ceinture violette et un instructeur ceinture violette peut uniquement grader un athlète jusqu'à la ceinture bleue.

7 ARTICLE 7 – ATHLÈTES AVEC UNE GRADUATION PROVISOIRE

- 7.1** Un athlète reçoit une graduation provisoire quand il prend sa licence IBJJF en ceinture marron ou noire, sans avoir d'historique de ses graduations antérieures. Les athlètes provisoires sont :
- Les ceintures marrons qui n'ont jamais eu de licence IBJJF ;
 - Les ceintures noires qui n'ont jamais eu de licence IBJJF ;
 - Les ceintures marrons qui n'ont jamais eu de licence IBJJF en ceinture violette ;
 - Les ceintures noires qui n'ont jamais eu de licence IBJJF en ceinture marron.
- 7.2** Un athlète avec une graduation provisoire est classé comme "provisoire" (provisional) pendant 2 ans à partir de la date où la licence a été approuvée par l'IBJJF.
- 7.3** Le formulaire de licence d'une ceinture marron provisoire doit être signé par une ceinture noire avec au moins 2 degrés.
- 7.4** Le formulaire de licence d'une ceinture noire provisoire doit être signé par une ceinture noire avec au moins 3 degrés.
- 7.5** Un athlète avec une graduation provisoire doit rester inscrit sous la même académie du professeur qui a reconnu la graduation pendant au minimum 2 ans à partir de la date où la licence a été approuvée par l'IBJJF.
- 7.6** Un athlète avec une graduation provisoire ne peut pas être le professeur responsable d'une académie, mais il peut être un instructeur assistant.
- 7.7** Une ceinture noire avec un statut provisoire ne peut pas faire la demande pour obtenir le "Black Belt Certificate" de l'IBJJF.



SYSTÈME DE GRADUATION

ANNEXE I

**Suggestion de système de graduation pour
les athlètes entre 4 et 15 ans**

1 ANNEXE

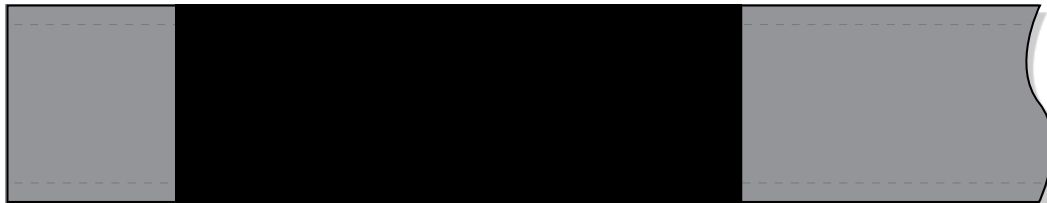
L'IBJJF suggère trois méthodes pour diviser chaque ceinture par degrés pour les pratiquants entre 4 et 15 ans. L'adoption de l'un ou l'autre de ces systèmes est à la discrétion du professeur.

1.1 Système trimestriel (tous les 3 mois)

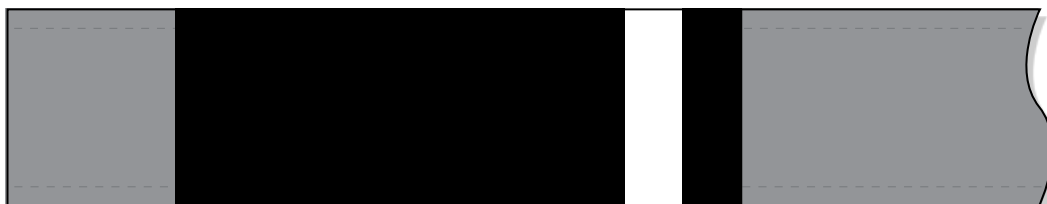
Pour les académies qui adoptent la graduation de degré tous les trois mois, l'IBJJF suggère trois degrés pour chaque ceinture.

Le 4ème degré fera passer l'athlète à la couleur de ceinture suivante.

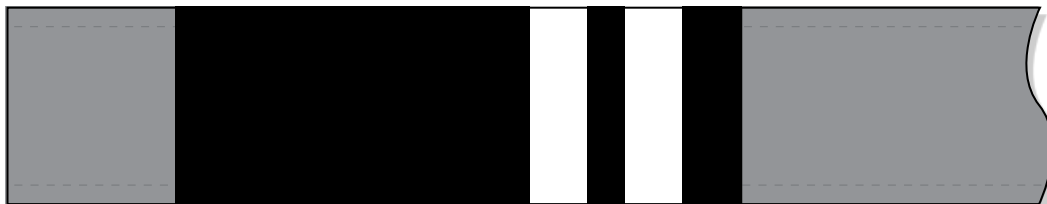
1er, 2ème et 3ème MOIS



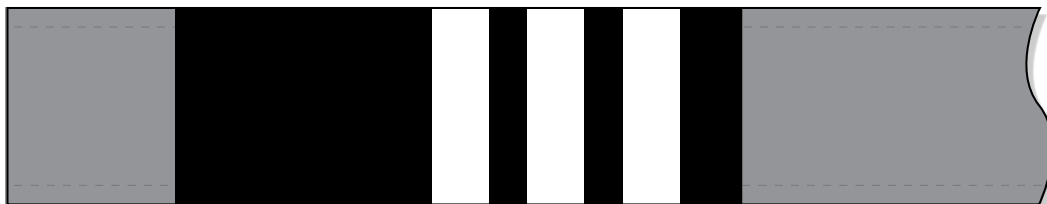
4ème, 5ème et 6ème MOIS



7ème, 8ème et 9ème MOIS



10ème, 11ème et 12ème MOIS

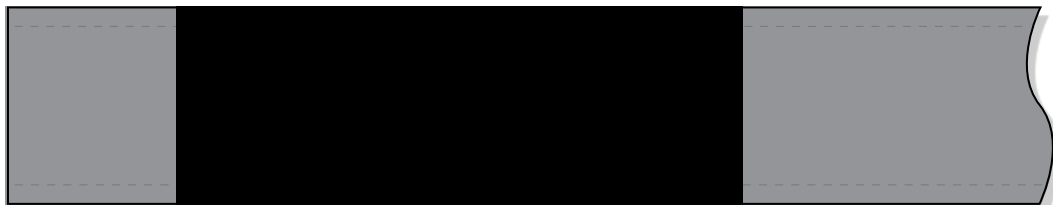


TOTAL : 1 AN

1.2 Système triannuel (tous les 4 mois)

Pour les académies qui adoptent la graduation de degré tous les 4 mois, l'IBJJF suggère 2 degrés pour chaque ceinture. Le 3ème degré fera passer l'athlète à la couleur de ceinture suivante.

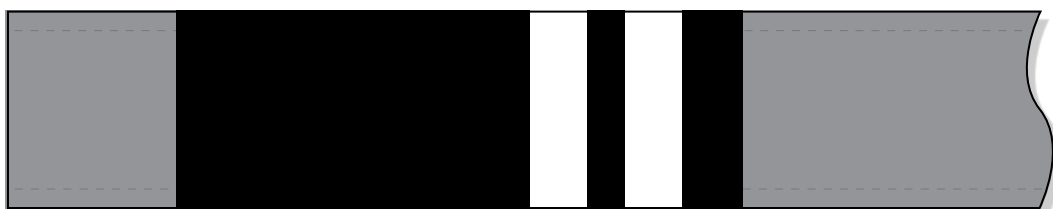
1er, 2ème, 3ème et 4ème MOIS



5ème, 6ème, 7ème et 8ème MOIS



9ème, 10ème, 11ème et 12ème MOIS



TOTAL : 1 AN

1.3 Système mensuel

Pour les académies qui adoptent la graduation de degré tous les mois, l'IBJJF suggère 11 degrés pour chaque ceinture. Le 12ème degré fera passer l'athlète à la couleur de ceinture suivante. Les 4 premiers degrés sont blancs, les 4 suivants sont rouges et les trois derniers seront de la couleur de la ceinture suivante.

1er MOIS



7ème MOIS



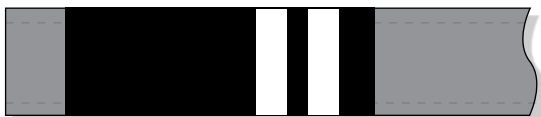
2ème MOIS



8ème MOIS



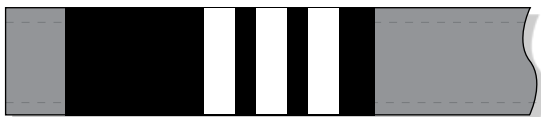
3ème MOIS



9ème MOIS



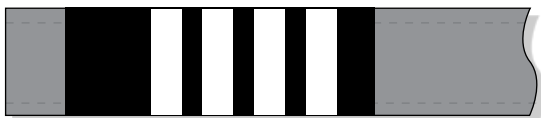
4ème MOIS



10ème MOIS



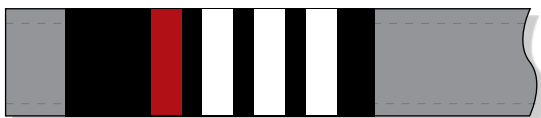
5ème MOIS



11ème MOIS



6ème MOIS



12ème MOIS



TOTAL : 1 AN

1.4 Système de degrés pour les ceintures blanches et les ceintures grises/blanches

L'IBJF suggère 1 degré par mois en ceinture blanche et en ceinture grise/blanche sur une période d'1 an avec 2 graduations.

CEINTURE BLANCHE

1er MOIS



2ème MOIS



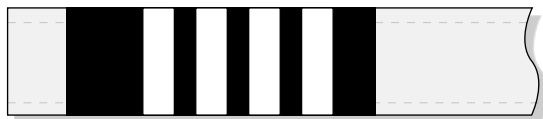
3ème MOIS



4ème MOIS



5ème MOIS



6ème MOIS



TOTAL : 6 MOIS

CEINTURE GRISE / BLANCHE

1er MOIS



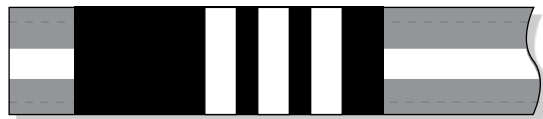
2ème MOIS



3ème MOIS



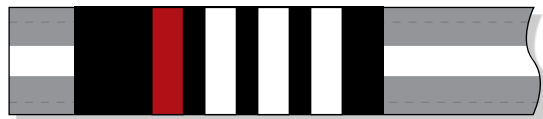
4ème MOIS



5ème MOIS



6ème MOIS



BLANCHE + GRISE/BLANCHE = TOTAL : 1 AN

INTERNATIONAL BRAZILIAN JIU-JITSU FEDERATION (IBJJF)

RIO DE JANEIRO, BRAZIL
FEBRUARY 2015

Design and Illustrations: ©Victor Gruzman

VERSION 2.0



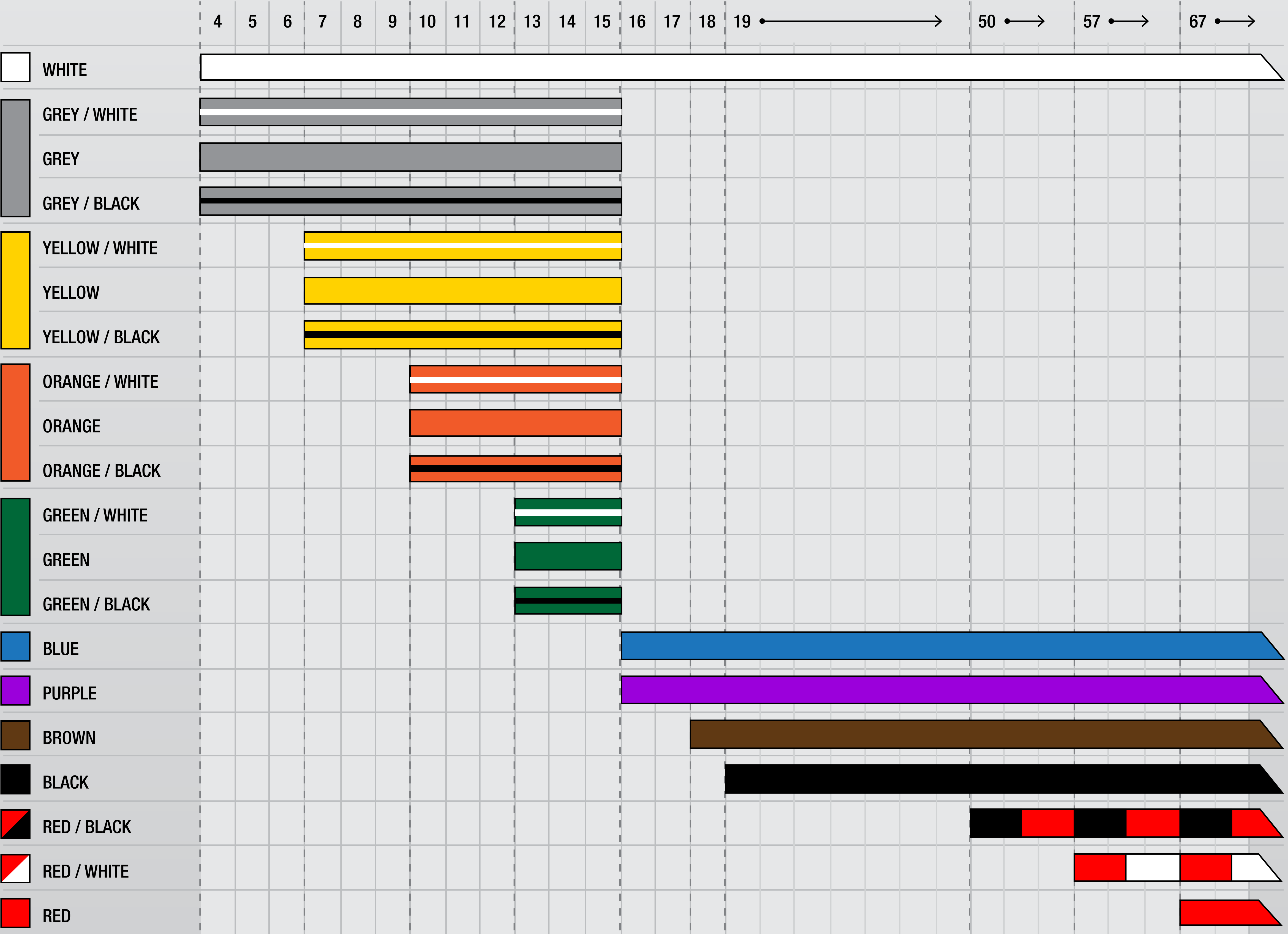
IBJJF

INTERNATIONAL BRAZILIAN JIU-JITSU FEDERATION

www.ibjjf.com

IBJJF GRADUATION SYSTEM

MINIMUM AGE REQUIREMENTS AND HIERARCHY

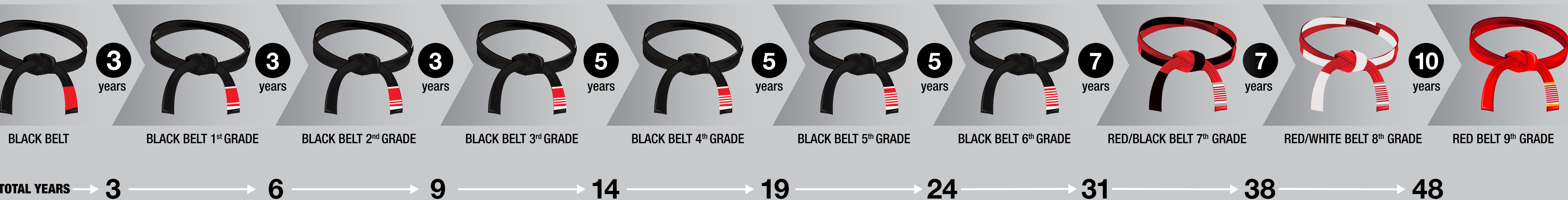


MINIMUM WAIT PERIOD

PRACTITIONERS FROM 18 YEARS OLD – WHITE TO BLACK BELT*

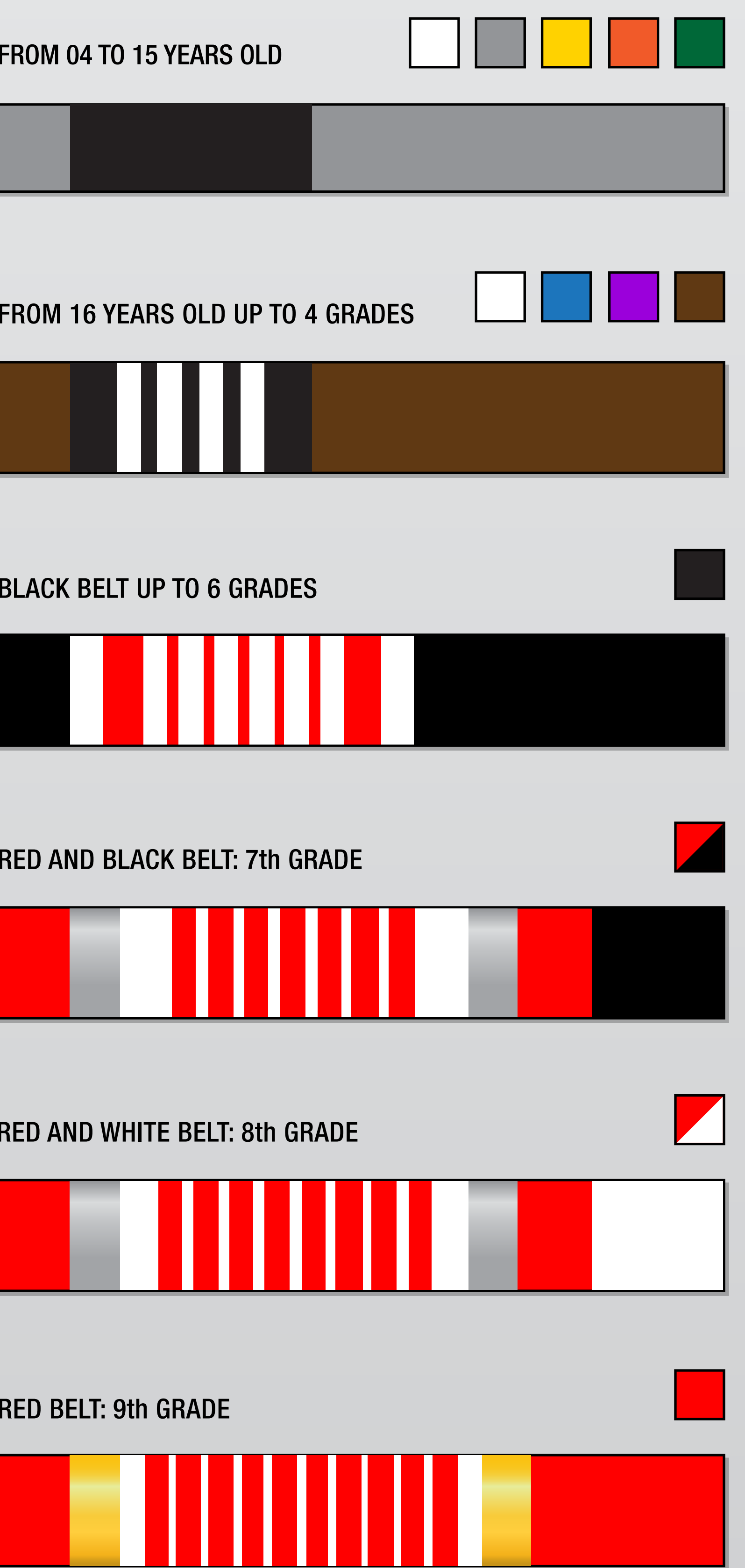


PRACTITIONERS FROM THE BLACK BELT



*The periods mentioned are not fixed, but demanded minimums. Each professor determines how long each practitioner should remain in each belt.

CONFIGURATION OF DEGREES AND DIMENSIONS

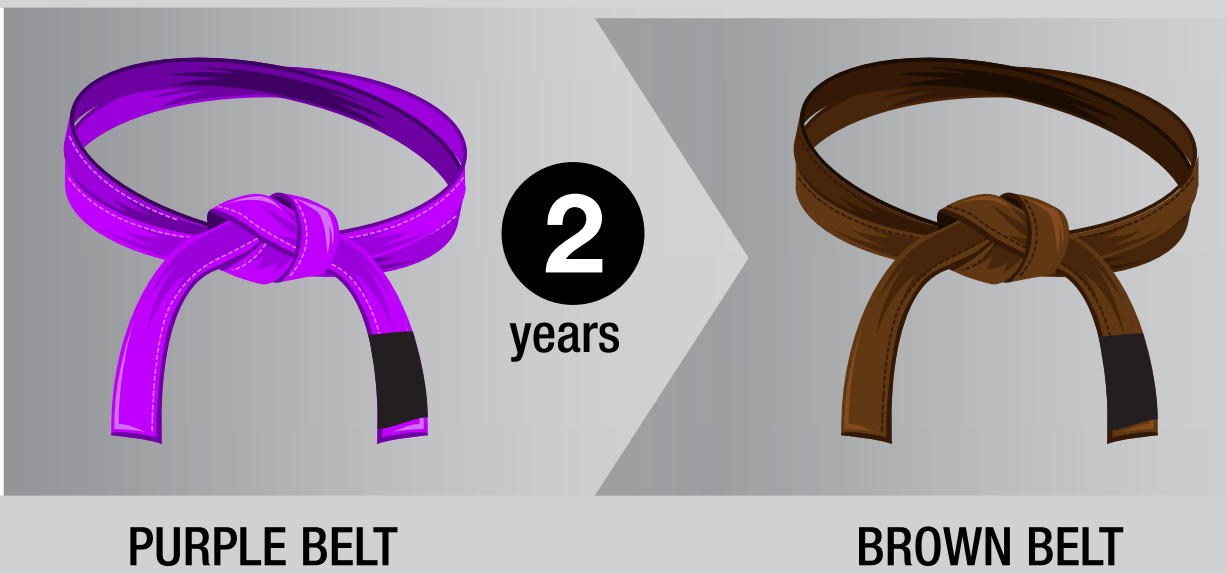


HOW TO CALCULATE THE AGE OF THE ATHLETE:
CURRENT YEAR - BIRTH YEAR = AGE OF THE ATHLETE

OBSERVATIONS:
The minimum periods shall be counted from the day of registration of the athlete in the IBJJF system in each belt category.
The time it takes for the athlete to graduate from white belt to black belt is up to the athlete's professor. However, the IBJJF requires a mandatory minimum amount of time the athlete must spend at each belt level.

After a black belt graduation the practitioner must meet the mandatory minimum time requirements to add degrees and be promoted to red and black belt, red and white belt, and red belt.

PRACTITIONERS BETWEEN 16 AND 17 YRS OLD*



*The periods mentioned are not fixed, but demanded minimums. Each professor determines how long each practitioner should remain in each belt.